



CHARTRE ETHIQUE

Vu la loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004 portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Vu la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle ;

Vu la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Vu les engagements gouvernementaux rappelés par la circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique et l'égalité entre les femmes et les hommes consacrée grande cause nationale et la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles dans la fonction publique;

Vu la feuille de route « Egalité 2018-2022 » de la ministre de la Culture visant à lutter contre le harcèlement et pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 visant à diminuer la diminution du trafic automobile

Vu la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de la France visant à devenir un pays pionnier en matière de développement durable

Vu la loi n°2020-105 du février 2020 visant la lutte contre le gaspillage et la valorisation de l'économie circulaire

Vu la déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté Urbaine d'Alençon marque sa volonté de se doter d'une charte éthique.

Elle a pour objet de combattre les préjugés et mettre en œuvre des actions concrètes pour accueillir tous les usagers dans les meilleures conditions possibles en terme de tarification, de mobilité et d'accueil des personnes en situation de handicap.

Elle veille également à l'égalité entre les femmes et les hommes, prolonge et renforce l'engagement du Conservatoire à mettre en œuvre des actions concrètes de prévention et de sensibilisation.

Elle a pour objectifs de diffuser une culture de l'égalité des chances et de lutter contre toutes formes de stéréotypes, de discriminations et de violences.

Enfin, elle s'assure de toujours porter une grande vigilance à inscrire son action autant que faire se peut dans une démarche de développement durable

- Une culture de l'égalité des chances

Le Conservatoire de la communauté urbaine d'Alençon s'engage à :

- Etre en capacité à accueillir sans aucune distinction tous les publics même les plus éloignés de la culture ;
- Proposer à l'ensemble des usagers une tarification sociale permettant au plus grand nombre de fréquenter le conservatoire ;
- Informer et accompagner les familles rencontrant des difficultés en les mettant en relations avec les organismes compétents ;
- Engager une politique d'inclusion et favoriser l'accès à toute personne qui ne se sentirait pas légitime à intégrer un établissement d'enseignement artistique ;
- Proposer des parcours adaptés aux usagers identifiés porteurs de handicap ;
- Accompagner les structures spécialisées (IME, classe Ulis...) dans leurs actions d'éducation artistique et culturelle ;
- Veiller à conserver un juste équilibre dans les effectifs, tant au niveau des élèves que des personnels
- Veiller à inclure des artistes femmes dans le cadre de sa programmation et de sa diffusion artistique,

- En référence aux droits culturels européens

Le conservatoire de la communauté urbaine d'Alençon s'engage à:

- Permettre au plus grand nombre d'avoir accès à une éducation artistique et culturelle
- Garantir à chacun le choix et le respect de son identité culturelle ;
- Favoriser l'accès à la diversité des modes d'expression existants ;
- Garantir l'accès au patrimoine culturel matériel et immatériel ;
- Favoriser l'éducation et la formation dans le respect des identités culturelles ;

- Une lutte contre toute forme de harcèlement et attitude sexiste

Le Conservatoire de la communauté urbaine d'Alençon s'engage à:

- Diffuser largement aux élèves, aux enseignants et personnels administratifs et techniques les informations sur les droits des victimes de violences sexistes et sexuelles, de harcèlement et de discriminations ;
- Permettre à chaque personne qui se sentirait victime de pouvoir s'exprimer en toute liberté, être en capacité à recueillir sa parole par le biais de référents présents dans la structure et l'orienter, le cas échéant, vers des organismes compétents.
- Être vigilant à ne pas « genrer » les pratiques artistiques au sein de l'établissement et de permettre à chacun(e) de s'épanouir dans ses choix ;

- Une politique en faveur du développement durable

Le Conservatoire de la communauté urbaine d'Alençon s'engage à:

- Réfléchir à optimiser l'utilisation du bâtiment ;
- Proposer des dispositifs d'enseignement sur des sites de la collectivité afin de limiter la circulation des usagers ;
- Organiser les enseignements pour limiter les déplacements des familles ;
- Mettre en relation les familles pour favoriser et valoriser le co-voiturage ;
- Mettre à disposition des bacs de recyclage pour le papier, les emballages et aussi les consommables liés à la pratique instrumentale (anches, cordes...) ;
- Initier et développer une politique de recyclage des instruments peu ou plus utilisés par le conservatoire ;
- Mettre à disposition de nos réseaux, en qualité de pôle ressources certains instruments rares et matériels d'orchestre pour éviter toute surconsommation.